

Tunis, le 03 mars 2025

Consultation publique sur le projet de la norme des comptes de l'Etat

« L'état des flux de trésorerie »

Note de présentation et questionnaire

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES COMMENTAIRES
ADRESSES AU CNNCP**

Le 02 avril 2025

La présente consultation porte sur le projet de la norme des comptes de l'Etat : « **L'état des flux de trésorerie** ».

Elle vise à recueillir les commentaires des utilisateurs de l'information financière et des parties prenantes sur le projet de ladite norme. Ces derniers sont invités à faire parvenir leurs commentaires sur le contenu du projet en répondant au questionnaire ci-dessous.

Les réponses doivent être transmises au secrétariat général du conseil national des normes des comptes publics au plus tard le 02 avril 2025 par courriel à l'adresse suivante : sg.cnncp@finances.tn, ou par courrier à l'adresse : Conseil National des Normes des Comptes Publics (CNNCP) 16, rue CANADA, 1002 Tunis.

Points clés du projet de la norme

L'état des flux de trésorerie est une partie intégrante des états financiers de l'Etat et obéit aux considérations générales d'établissement et de présentation des états financiers telles qu'énoncées par la NCE 1 " Présentation des états financiers".

L'état des flux de trésorerie retrace les entrées et les sorties de trésorerie mettant en évidence l'évolution de la trésorerie de l'Etat entre le début et la fin de la période comptable en classant les flux de trésorerie de la période en trois activités à savoir opérationnelles, d'investissement et de financement.

Il est à signaler que la trésorerie de l'Etat se compose d'éléments d'actif et d'éléments de passif tel que défini par la norme des comptes de l'Etat traitant les composantes de la trésorerie.

I. Objectif de la norme

Le projet de la norme « l'état des flux de trésorerie » vise à prescrire les règles d'élaboration et de présentation de l'état des flux de trésorerie de l'Etat selon la méthode directe et la méthode indirecte et ce en précisant le modèle relatif à chaque méthode. Le projet de la norme définit les dispositions minimales relatives au contenu de l'état des flux de trésorerie.

II. Utilité de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie fournit un complément d'information financière aux informations divulguées par les autres états financiers.

L'information présentée par l'état des flux de trésorerie permet aux utilisateurs de connaître la provenance et l'utilisation de la trésorerie. Elle permet également d'évaluer la manière selon laquelle l'Etat génère et utilise la trésorerie.

En outre, l'information présentée par l'état des flux de trésorerie joue un rôle prédictif. En effet, l'information concernant les flux de trésorerie passés est utile dans le processus de prévision des montants des encaissements et décaissements futurs.

La répartition des flux de trésorerie de l'Etat en flux liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement, fournit une information qui permet aux utilisateurs d'évaluer l'effet des activités de l'Etat sur sa situation financière et sur sa trésorerie. Cette information peut également être utilisée pour analyser les relations entre les flux générés par les activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

III. Présentation de l'état des flux de trésorerie

Les flux sont classés au niveau de l'état des flux de trésorerie en trois catégories :

- **les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** : résultent des principales activités génératrices de trésorerie de l'Etat. Ces flux comprennent les entrées de trésorerie provenant des impôts, des produits de domaine et des consignations ainsi que les sorties de trésorerie effectuées pour régler les fournisseurs, rémunérer le personnel ou encore rembourser les restitutions d'impôts et les consignations. Et dans tous les cas, les

activités opérationnelles sont celles qui ne peuvent pas être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.

- **les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** : reflètent les encaissements et décaissements liés aux opérations d'acquisitions et de cessions d'immobilisations ainsi que les placements qui ne sont pas qualifiés d'équivalents de liquidités telles que les achats d'équipements et les ventes d'actifs.
- **les flux de trésorerie liés aux activités de financement** : englobent les mouvements de trésorerie liés aux sources de financement à long, moyen et court terme. Il s'agit des mouvements liés aux emprunts, aux instruments financiers de couverture à terme ainsi qu'au remboursement des échéances relatives aux contrats de location-financement.

IV. Méthode de présentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Le projet de la norme propose deux modèles pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie comme suit :

- a) Le modèle par la méthode directe, suivant laquelle les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées ;
- b) Le modèle par la méthode indirecte, suivant laquelle le solde de la période est ajusté des opérations sans effet de trésorerie, de tout décalage ou de toute régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelles, passées ou futures, et de tout élément de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

V. Autres règles de présentation de l'état des flux de trésorerie

Le projet de la norme classe les intérêts, les dividendes reçus ainsi que les parts de résultat reçus parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement dans la mesure où ils découlent de la détention d'investissements ou de placements financiers. Les intérêts versés doivent être classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement dans la mesure où ils sont liés au coût du financement.

Les profits et pertes non réalisés provenant des variations des cours de change ne sont pas des flux de trésorerie. Toutefois, l'effet des variations des cours de change sur les liquidités ou les équivalents de liquidités détenus ou dus en monnaie étrangère est présenté dans l'état des flux de trésorerie de façon à permettre le rapprochement des liquidités et des équivalents de liquidités au début et à la fin de la période. Ce montant est présenté séparément des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement et tient compte le cas échéant des écarts qui auraient été constatés si les flux de trésorerie avaient été inscrits au cours de change de clôture.

Consultation publique
sur le projet de la Norme des Comptes de l'Etat
« L'état des flux de trésorerie »

******Questions à l'attention des répondants******

1) Définitions

Q1 : Etes-vous favorable aux définitions retenues par le projet de la norme ? Dans la négative, veuillez expliquer votre point de vue.

Q2 : Y-a-t-il d'autres notions citées dans le projet de la norme qui méritent d'être définies ? Dans l'affirmative, veuillez les indiquer.

2) Classification et méthodes de présentation des flux de trésorerie

Q3 : La classification des flux de trésorerie retenue par le projet de la norme, est-elle adaptée aux spécificités de l'Etat ? Dans la négative, veuillez indiquer votre proposition.

Q4 : Le projet de la norme prévoit la présentation de l'état des flux de trésorerie soit selon la méthode directe ou bien selon la méthode indirecte. Etes-vous d'accord pour ce choix? Si vous êtes favorable pour le choix de retenir une seule méthode, veuillez indiquer laquelle et préciser les motifs de votre choix.

Q5 : Existe-t-il d'autres flux de trésorerie à ajouter au niveau des modèles de l'état des flux de trésorerie. Dans l'affirmative, veuillez les préciser.

Q6 : Etes-vous favorable pour la classification retenue pour les intérêts, les dividendes et les parts de résultat ? Dans la négative, veuillez indiquer la classification que vous proposez et ses fondements.

3) Informations à fournir

Q7 : Jugez-vous que les informations à fournir citées au niveau du projet de la norme sont suffisantes ? Dans la négative, qu'est-ce que vous proposez d'y ajouter ?

4) Autres questions

Q8 : jugez-vous qu'il y a d'autres points ou problématiques qui doivent être pris en considération par le projet de la norme ?